

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2012**

**2012 DPP 46** Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Paris Est Mouv' (11e) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

**Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 29 octobre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Paris Est Mouv' et lui propose l'attribution d'une subvention ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Paris Est Mouv'.

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Paris Est Mouv', 4, passage de la Fonderie (11e) (tiers n° D05635, n° SIMPA 12946, dossier n° 2012-06977).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 "Action socio-éducative", ligne P006 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité", du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs.